

Procès-verbal
de la séance du Conseil municipal
du lundi 29 février 2016

Le Conseil municipal de Chambly s'est réuni en séance ordinaire le lundi 29 février 2016 à la Mairie, Espace François Mitterrand, sous la présidence de Monsieur le Maire, David LAZARUS.

Présents :

David LAZARUS, Marie-France SERRA, Patrice GOUIN, Danièle BLAS, Marc VIRION, Chrystelle BERTRAND, Rafaël DA SILVA, Doriane FRAYER, Claudine SAINT-GAUDENS, Michel FRANÇAIX, Gérard PAVOT, Dominique SUTTER, Laurence LANNOY, Olivier KRYSIAK, Christelle DOUAY, Guillaume NICASTRO, Aline LOUET, Christian BERTELLE, Thibaut COLLAS, Fabienne BIZERAY et Pierre ORVEILLON.

Ont délégué leur droit de vote :

Françoise GALLOU, représentée par Claudine SAINT-GAUDENS
Claire MENNE, représentée par Dominique SUTTER
Bruno LUZI, représenté par Marc VIRION
Sabrina GASPARD, représentée par Guillaume NICASTRO
Pascal BOIS, représenté par Aline LOUET
Rachel ALIART-LOPES, représentée par Christian BERTELLE

Absents excusés :

Sylvie QUENETTE
Gilles VIGNÉ

Assistaient en outre à la séance :

Jérôme CURIEN, Directeur Général des Services
Aude FRANK, Rédacteur

Monsieur le Maire, ouvre la séance à 20 h. 40.

Il procède à l'appel nominal des présents et constate que le quorum est atteint (21 présents, 2 absents et 6 pouvoirs, soit 27 votants).

Guillaume NICASTRO est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 15 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité (soit 27 voix pour).

Monsieur le Maire demande s'il peut être ajouté à l'ordre du jour une question relative à une demande de financement pour la réalisation du Pôle Culturel et Associatif. Aucune objection n'étant apportée, ce point est ajouté à l'ordre du jour.

Monsieur ORVEILLON souhaite des précisions sur certaines décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales :

SG-DM-2015-115 portant passation d'un avenant au marché pour la fourniture, l'installation, la mise en service et la maintenance d'un ensemble d'équipements de sonorisation et d'éclairage scénique

Monsieur le maire explique que ce marché concerne l'équipement permanent de la salle de spectacle, équipement qui a vocation à être utilisé soit par la Faïencerie, soit par la ville, comme, par exemple, lors de l'inauguration de la salle.

SG-DM-2015-117 portant passation d'un avenant au marché pour la création d'un terrain de football en gazon naturel au stade du Mesnil St Martin avec la société LOISELEUR

Monsieur ORVEILLON demande si l'on parle ici de la "création" d'un terrain de football en gazon naturel ou bien de la "réfection".

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit des travaux effectués l'été dernier et qu'il convient bien de parler de "réfection" et non pas de "création" ; il s'agit d'une erreur dans l'intitulé du marché.

SG-DM-2015-124 relative à un séjour ski

Monsieur ORVEILLON souhaite savoir qui sont les bénéficiaires du séjour ski.

Madame SERRA explique qu'il s'agit du traditionnel séjour, organisé maintenant depuis une dizaine d'années. Elle précise que ce séjour est ouvert aux jeunes de Chambly de 9 à 14 ans ; qu'une communication par voie de cartable et un affichage au collège sont effectués. Les jeunes qui sont intéressés doivent s'inscrire en mairie et la priorité est donnée à ceux qui ne sont encore jamais partis.

Marie-France SERRA souligne que c'est une belle opportunité pour nombre d'entre eux de découvrir la montagne.

SG-DM-2016-14 portant passation d'une convention de partenariat avec l'association Union de la Sagesse Populaire (USP)

Monsieur LAZARUS explique que cette action s'inscrit dans la politique jeunesse qui a vocation à se développer de manière importante dans l'année 2016. Il s'agit ici plus particulièrement d'un partenariat dans le cadre d'une convention gratuite.

I - L'ENVIRONNEMENT BUDGETAIRE GENERAL

Le contexte économique :

Bénéficiant d'un environnement conjoncturel plus favorable, l'économie française a engagé un rebond au cours de l'année 2015. Si la France semble retirer un moindre profit de la reprise que ses partenaires européens, les prévisions réalisées à ce jour, tant par les organisations internationales que par les instituts de conjoncture, anticipent une croissance proche de 1,5 % en 2016 - soit l'hypothèse retenue par le Gouvernement dans le cadre de la loi de finances.

Pour autant, le contexte économique tend à devenir plus incertain, en raison de l'affirmation de nouveaux risques liés, en particulier, à la situation économique et financière des pays émergents.

En dépit des espoirs suscités par le programme étendu de rachats d'actifs engagé par la Banque centrale européenne (BCE) au début de cette année, la persistance de l'atonie des prix vient accroître les incertitudes entourant les perspectives d'inflation à court et moyen termes, et ce d'autant plus dans un contexte marqué par le ralentissement des économies émergentes.

En dépit de cela, les anticipations d'évolution des prix à la consommation pour 2016 dans la zone euro demeurent positives. Ainsi, pour l'année 2016, la Commission européenne, le consensus de la Banque centrale européenne (BCE) et le Fonds monétaire international (FMI) prévoient une hausse de l'inflation de 1%. Il convient également de relever que le consensus de la BCE anticipe même un retour de l'inflation aux alentours de 2 % en 2020.

Concernant la France, aussi bien la Commission européenne, que le FMI retiennent une hypothèse de progression de l'indice des prix à la consommation proche de 1 % en 2016.

Le contexte budgétaire de l'Etat :

Dans le cadre de la loi de finances pour 2016, le Gouvernement est venu confirmer le programme de 50 milliards d'euros d'économies au cours de la période 2015-2017 réparti *entre toutes les sources de dépenses publiques* - soit entre l'État et ses agences, les collectivités territoriales et les administrations de sécurité sociale.

Aussi le choix du Gouvernement a-t-il été de répartir les économies entre sous-secteurs des administrations publiques en fonction de leur poids respectif dans la dépense publique.

Ainsi les collectivités territoriales participent à cet objectif de réduction à hauteur de 10,7 milliards d'euros (initialement répartis de la façon suivante : 3,5 milliards en 2015, 3,5 milliards en 2016 et 3,7 milliards en 2017). Ces baisses sont financées sur les dotations versées aux collectivités locales, notamment la Dotation Globale de Fonctionnement.

Le redressement des finances publiques en 2014 a été de 3,9 % du PIB contre 4,4 % initialement envisagé dans la loi de programmation des finances publiques grâce à une

croissance contenue des dépenses associées à une augmentation des prélèvements obligatoires (44,9 % contre 44,7 % en 2013).
Après 3,8 % en 2015, il est anticipé un déficit public à hauteur de 3,3 % en 2016 avant de repasser sous le seuil de 3% en 2017.

II - LES PRINCIPALES DISPOSITIONS FISCALES ET FINANCIERES RELATIVES AUX COLLECTIVITES LOCALES DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES POUR 2015 ET DE LA LOI DE FINANCES POUR 2016

Il ne sont ici traité que les principales dispositions pouvant avoir une incidence sur la commune de Chambly

1 – Concours financiers de l'Etat

Comme prévu, 2016 verra une nouvelle réduction des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales.

Initialement prévue à hauteur de 3,5 milliards d'euros dans la loi de programmation des finances publiques 2014-2019, la baisse des concours financiers ne sera finalement « que » de 3,3 milliards d'euros en 2016, le gouvernement ayant consenti à prendre en charge certaines mesures nouvelles, notamment la création d'un fonds d'aide à l'investissement doté de 120 millions d'euros de crédits de paiement nouveaux en 2016 et la majoration du FCTVA issue de l'éligibilité des dépenses de d'entretien de bâtiment et de voirie.

Comme en 2015, c'est la DGF, support de la contribution au redressement des comptes publics, qui absorbe l'essentiel de la baisse globale. Son enveloppe diminue ainsi de 3,4 milliards d'euros soit 9,2 %.

La ponction sur la DGF sera répartie, comme l'an dernier, entre les niveaux de collectivités au prorata de leurs recettes, à savoir :

- 1,450 milliards pour les communes (39,5%)
- 0,62 milliards pour les EPCI à fiscalité propre (16,9%)
- 1,148 milliards pour les départements (31,3%)
- 0,451 milliard pour les régions (12,3%)

A noter que la réforme d'ampleur prévue par le PLF ayant été repoussée à 2017, la DGF du bloc communal sera finalement répartie comme en 2015.

2 – Dotations de solidarité

PEREQUATION VERTICALE :

Comme en 2015, la répartition des concours communaux met l'accent sur la péréquation verticale (Dotation de Solidarité Rurale et Dotation Nationale de Péréquation pour Chambly) dans le souci de neutraliser chez les plus défavorisés l'impact de la baisse globale.

Cependant seule la Dotation de Solidarité Rurale sera en augmentation par rapport à 2015 en hausse de 117 M€, augmentation financée par les collectivités elles-mêmes.

La Dotation Nationale de Péréquation sera quant à elle supprimée en 2017 et son enveloppe redistribuée par l'intermédiaire de la Dotation de Solidarité Rurale et la Dotation de Solidarité Urbaine (Chambly n'est pas éligible à cette dotation).

PEREQUATION HORIZONTALE :

Le montant du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) devait passer de 780 millions d'euros à 2% des recettes fiscales du bloc communal en 2016 soit environ 1,150 milliards. Afin de lisser la hausse, le fonds a été fixé à 1 milliards en 2016 et n'atteindra donc 2% des produits fiscaux qu'en 2017.

L'objet de ce fonds est de redistribuer une partie des ressources fiscales des communes et intercommunalités en prélevant sur les collectivités disposant d'un niveau de ressources supérieur à la moyenne pour abonder le budget des collectivités moins favorisées.

Récapitulatif du montant et de la répartition des principales dotations perçues par la ville

- Dotation Globale de Fonctionnement (DGF):

	2012	2013	2014	2015
Dotation de base	916 775 €	921 482 €	925 762 €	
Dotation de superficie	4 148 €	4 148 €	4 148 €	
Complément de garantie	511 156 €	500 010 €	494 607 €	
Ancienne Part Salaire TP	14 359 €	14 359 €	14 359 €	
Dotation forfaitaire 2014 retraitée				1 347 586 €
Part dynamique de la population				26 462 €
Ecrêtement				- 12 560 €
Contribution de la commune au redressement des finances publiques			- 90 680 €	- 232 135 €
Montant total :	1 446 438 €	1 439 999 €	1 348 196 €	1 129 353 €

- Dotation de Solidarité Rurale (DSR) :

	2012	2013	2014	2015
1 ^{ère} fraction : Bourg Centre	266 392 €	282 170 €	296 243 €	345 900 €
2 ^{ème} fraction : Péréquation	101 235 €	104 871 €	106 906 €	115 407 €
3 ^{ème} fraction : Cible	- €	- €	- €	- €
Montant total :	367 627 €	387 041 €	403 149 €	461 307 €

- Dotation Nationale de Péréquation (DNP) :

	2012	2013	2014	2015
Part principale	134 125 €	136 248 €	135 604 €	147 095 €
Majoration	23 801 €	28 561 €	34 273 €	41 128 €
Montant total :	157 926 €	164 809 €	169 877 €	188 223 €

- Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) :

	2012	2013	2014	2015
Montant :	19 513 €	54 572 €	82 821 €	117 660 €

3 – Fiscalité locale

Report et adaptation de la réforme des valeurs locatives de locaux professionnels

Initialement programmée pour 2014 (en LFR 2010), l'entrée en vigueur de la refonte des bases cadastrales des locaux professionnels est pour une 3^{ème} fois repoussée, désormais à 2017. Il s'agit notamment de tenir compte des enseignements des simulations réalisées en 2015 par la direction générale des finances publiques, simulations qui confirment des transferts de charges massifs entre contribuables.

Majoration forfaitaire des bases de fiscalité directe

Les bases des impôts directs sont majorées de 1 % cette année, soit l'inflation prévisionnelle retenue comme hypothèse par la loi de finances.

Il n'a donc pas été décidé de régulariser les surplus de majoration des années antérieures dus au décalage entre l'inflation prévisionnelle et l'inflation constatée ex-post (majoration de 0,9% pour une inflation quasi nulle en 2015 tout comme en 2014). Cependant, l'inflation ressentie par les collectivités accentue structurellement la dérive de l'indice des prix à la consommation.

4 – Investissement local

Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux :

L'augmentation de 200 M€ des crédits de la DETR votée en 2015 est reconduite en 2016.

Création d'une dotation de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements :

Dotée de 800 M€ et composée de 2 enveloppes, l'une de 500 M€ et l'autre de 300 M€, la dotation de soutien à l'investissement subventionnera les projets s'inscrivant dans le cadre des opérations prioritaires visées par la loi, à savoir :

- Au titre de la 1^{ère} enveloppe, 7 secteurs d'intervention prioritaires sont fléchés : la rénovation thermique, la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables, la mise aux normes des équipements publics, le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité, le développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements, la réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement de la population
- Au titre de la 2^{ème} enveloppe, les projets de revitalisation ou de développement des bourgs-centres

Ces enveloppes sont déléguées au niveau des Préfets de régions. Le montant alloué pour la Région Nord Pas de Calais Picardie est de 71 M€.

Elargissement des dépenses éligibles au FCTVA :

Le bénéfice du FCTVA est étendu aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie payées à compter du 1^{er} janvier 2016

III - L'EXECUTION BUDGETAIRE DE L'EXERCICE 2015

(CA 2015 provisoire)

1- BUDGET PRINCIPAL VILLE

1-1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

	CA 2015	CA 2014	Evolution €	Evolution %
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Charges à caractère général (011)	3 737 658,13	3 844 577,01	-106 918,88	-2,86%
Charges de personnel (012)	5 277 838,40	5 050 291,16	227 547,24	4,31%
Autres charges de gestion courante (65)	1 524 607,07	1 182 659,42	341 947,65	28,91%
Atténuations de produits (014)	229,00	2 318,00	-2 089,00	-90,12%
Charges financières (66)	294 796,54	282 118,99	12 677,55	4,49%
Charges exceptionnelles (67)	5 354,66	9 981,23	-4 626,57	-86,40%
TOTAL DEPENSES REELLES	10 840 483,80	10 371 945,81	468 537,99	4,52%

Commentaires :

Les dépenses de fonctionnement sont en hausse globalement de 4,52%. Cette hausse tient cependant compte de la prise en charge d'une partie du déficit du budget annexe de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise, prise en charge compensée par un remboursement de même montant en section d'investissement d'une partie des avances budgétaires consenties par le budget principal à ce budget annexe. Ces opérations d'ordre sont donc neutre budgétairement pour le budget principal.

En neutralisant cette prise en charge, les dépenses de fonctionnement n'évoluent à la hausse que de 1,8%.

Les charges à caractère général (chapitre 011) font apparaître une baisse de l'ordre de 3 % confirmant l'objectif global de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Les baisses les plus significatives se situent au niveau des prestations sous traitées en Espaces Verts à la fois du au renouvellement du marché de tonte et la moindre réalisation de travaux annexes d'élagage et d'abattage (- 27 %) et au niveau des frais de communication (- 22 %) s'expliquant par une ré internalisation de certaines missions.

Au titre des hausses, il est à noter le coût en année pleine des prestations de services liées aux Temps d'Activités Périscolaires (TAP) qui s'élèvent à près de 25 000€ auquel il faut ajouter les charges de personnel correspondantes à hauteur de 36 000 € soit un coût total de 61 000 €.

Les frais d'électricité (bâtiments et éclairage public) sont également en augmentation de près de 11%. Sur ce sujet, l'adhésion de la ville au groupement de commande créé par le Syndicat d'Electricité de l'Oise (SE60) et mis en place depuis le début 2016 permettra d'engendrer des économies compte tenu des tarifs obtenus lors de la consultation.

Par ailleurs, toujours au titre des fluides, les coûts de fourniture de gaz sont stables par rapport à 2014, fruit de la gestion optimisée dans le cadre du marché de performance énergétique signé il y a 3 ans.

Enfin, les frais de carburants sont en baisse (- 10%) en lien avec la baisse des prix dans ce secteur.

Les charges de personnel (chapitre 012) connaissent une augmentation de 4,31 %.

Les principaux facteurs exogènes d'évolution sont la poursuite de la hausse des cotisations de retraites CNRACL, la revalorisation des grilles indiciaires des catégories B et C à compter du 1^{er} janvier 2015 et les indemnités de Garantie Individuelle de Pouvoirs d'Achat (dite GIPA) en forte augmentation compte tenu de la stagnation de la valeur du point d'indice depuis 2010.

Les facteurs endogènes d'évolution sont constitués par la création de deux postes d'ATSEM (l'un à 70 % à l'école Lahille depuis la rentrée 2014 et l'autre à 50 % à l'école Camus depuis la rentrée 2015) suite aux ouvertures de classes correspondantes et l'augmentation du nombre d'Emplois d'Avenir (dont 80 % de la dépense est compensée en recette de fonctionnement). Il est également à noter en 2015 le remplacement significatif d'agent en arrêt de longue durée notamment dans les écoles (ATSEM).

Les **charges de gestion courante (chapitre 65)** sont globalement en hausse de près de 29 %.

Cependant en neutralisant le montant de la prise en charge du déficit du Budget Annexe de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise comme précédemment indiqué, cette augmentation n'est que de 5 % liée principalement au financement des spectacles de la salle de spectacle sur l'année 2015 qui s'est effectué par le biais d'une subvention à l'association la Faïencerie.

Les **charges financières (chapitre 66)** sont globalement en légère hausse (+4,49%) compte tenu de la réalisation en 2015 de l'emprunt de 3,8 M€ inscrit au budget. Il est à noter que sans la réalisation de cet emprunt, ce chapitre aurait été en baisse de près de 7% compte tenu notamment du maintien des taux à un niveau particulièrement bas.

	CA 2015	CA 2014	Evolution €	Evolution %
RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Produits des services (70)	848 564.27	833 663.47	14 900.80	1.79%
Impôts et taxes (73)	9 333 859.16	8 956 342.54	377 516.62	4.22%
Dotations et participations (74)	2 773 557.03	2 866 593.09	-93 036.06	-3.25%
Autres produits de gestion courante (75)	54 851.14	55 657.82	-806.68	-1.45%
Atténuations de charges (013)	91 155.88	51 975.21	39 180.67	75.38%
Produits financiers (76)	5.08	6.77	-1.69	-24.96%
Produits exceptionnels (77 hors 775)	5 101.05	18 015.96	-12 914.91	-71.68%
TOTAL RECETTES REELLES	13 107 093.61	12 782 254.86	324 838.75	2.54%

Commentaires :

Après une stagnation en 2014 par rapport à 2013, les recettes réelles de fonctionnement sont reparties à la hausse en 2015 malgré la poursuite de la baisse substantielle des dotations de fonctionnement de l'Etat.

Ainsi le chapitre 73 (Impôts et taxes) est en augmentation de 4,22 %. Malgré la **stabilisation des taux d'imposition depuis 2009**, le produit de la fiscalité directe locale évolue ainsi de presque 4 % par rapport à 2014 démontrant ainsi la poursuite de la dynamique des bases fiscales. Il est à noter également la hausse des droits de mutation (+ 11%) dont le produit est le plus important depuis 2011 démontrant ainsi l'attractivité et le dynamisme de la ville.

Le chapitre 74 (Dotations et Participations) est lui en baisse de 3,25% essentiellement du à la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement de 7,5% par rapport à 2014 qui avait également connu une baisse de 3,5% par rapport à 2013 soit une baisse de 11% en 2 exercices.

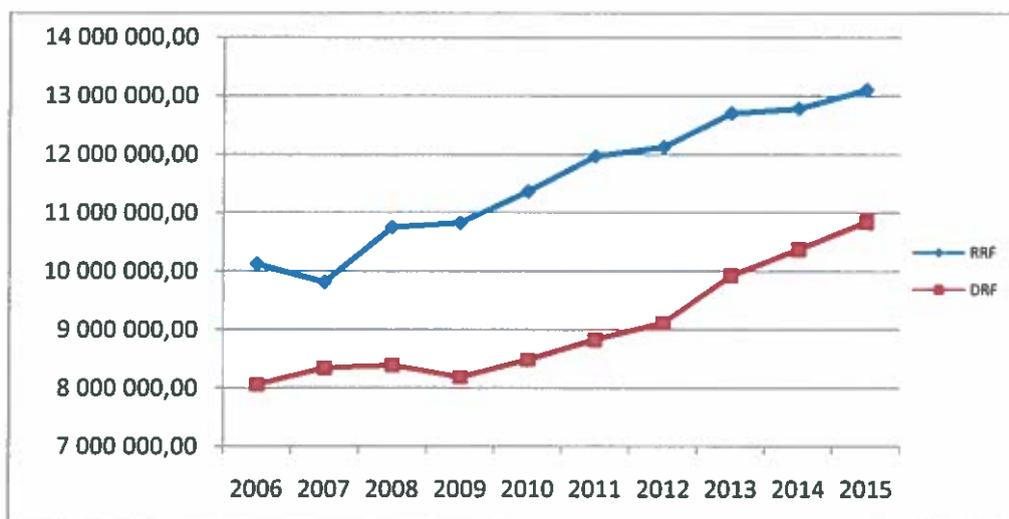
La capacité d'autofinancement reste néanmoins solide avec un **taux d'épargne brute de 17,29 %** et les soldes intermédiaires de gestion (Cf tableau infra), restent à un niveau satisfaisant et suivent la tendance observée au niveau national.

En effet selon de récentes études menées par La Banque Postale et l'agence de notation Standard & Poor's, l'épargne brute des communes chutera en 2015 pour la 4^{ème} année consécutive et devrait se poursuivre au moins sur les exercices 2016 et 2017 passant d'un taux moyen de 13,5 % en 2015 à 11% en 2016 puis 9,5 % en 2017.

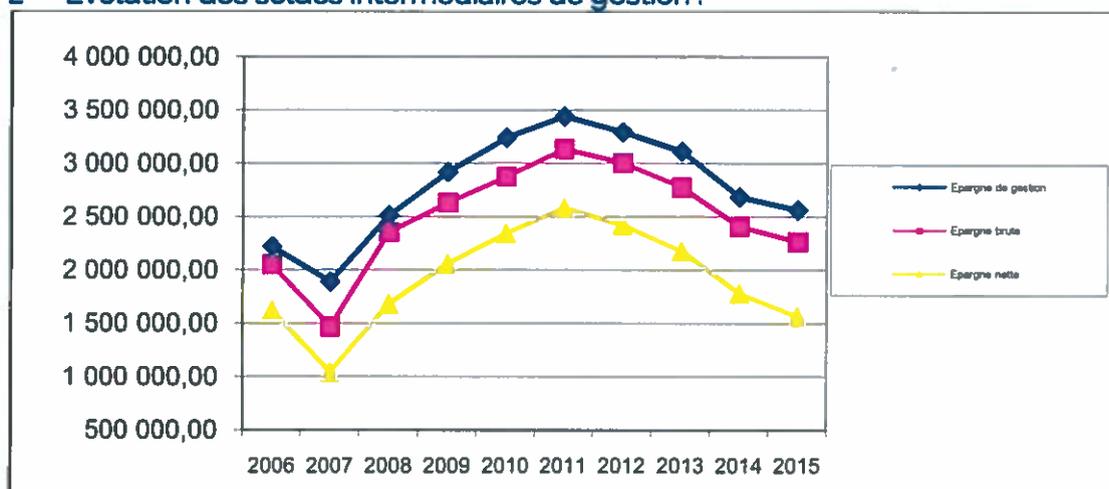
L'une et l'autre prévoient ainsi la poursuite de la baisse des investissements et un recours accru à l'endettement pour les financer, ce qui devrait engendrer une érosion de la capacité de désendettement des communes.

Tableaux de synthèse :

1- Evolution comparée des dépenses et recettes réelles de fonctionnement :



2- Evolution des soldes intermédiaires de gestion :



1-2. SECTION D'INVESTISSEMENT

	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015
DEPENSES INVESTISSEMENT				
Immobilisations incorporelles (20)	10 954.83	14 969.74	51 195.39	40 921.63
Subventions d'Equipement versées (204)	0.00	35 243.55	19 623.24	0.00

Immobilisations corporelles (21)	1 992 349,42	2 746 931,25	3 035 615,13	7 051 396,28
Immobilisations en cours (23)	1 505 082,90	350 213,87	1 674 259,71	874 778,44
TOTAL DEPENSES EQUIPEMENT :	3 508 387,15	3 147 358,81	4 780 693,47	7 967 096,35
Emprunts et dettes assimilées (16 hors 16449)	583 263,76	599 772,73	627 794,49	699 846,18
Participations et créances rattachées (26)	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations financières (27)	0,00	0,00	331 710,81	0,00
TOTAL DEPENSES FINANCIERES :	583 263,76	599 772,73	959 505,30	699 846,18
TOTAL DEPENSES REELLES :	4 091 650,91	3 747 131,54	5 740 198,77	8 666 942,53

Répartition des principales dépenses d'équipement en 2015 :

Opérations	Montants mandatés en 2015
Aménagement Stade du Mesnil (281)	1 276 184,19
Aménagements Entrée Sud de la ville (980)	852 359,30
Opérations non individualisées	
Acquisition et aménagement salle de spectacle	4 395 305,29
Entretien du patrimoine bâti	273 781,85
<i>dont écoles</i>	129 862,05
<i>dont hôtel de ville</i>	54 619,46
Equipement des services (véhicules, mobilier, outillage)	83 084,13
Equipement informatique et téléphonie (logiciels, matériels, fibre optique)	122 305,81
<i>dont équipement informatique des écoles</i>	45 298,33
Eclairage Public	20 632,74
Voirie	310 069,13
Acquisitions immobilières	428 419,87

	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015
RECETTES INVESTISSEMENT				
Subventions investissement (13)	670 161,51	537 096,03	334 550,18	1 320 284,50
Emprunts et dettes assimilées (16 hors 16449)	0,00	0,00	0,00	3 800 000,00
TOTAL RECETTES EQUIPEMENT :	670 161,51	537 096,03	334 550,18	5 120 284,50
Dotations, fonds divers et réserves (10 hors 1068)	711 517,86	628 089,39	585 103,70	63 412,63
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	2 500 000,00	2 500 000,00	2 500 000,00	2 030 000,00
Produit des cessions d'immobilisations (024)	0,00	575 442,00	131 827,14	320 000,00
TOTAL RECETTES FINANCIERES :	3 211 517,86	3 703 531,39	3 216 930,84	2 695 713,63
TOTAL RECETTES REELLES :	3 881 679,37	4 240 627,42	3 551 481,02	7 815 998,13

1-3. ETAT DE LA DETTE AU 31 DECEMBRE 2015

			Montant initial	Année de réalisation	Durée	Taux	Type de taux	CRD au 31/12	Classification CBC
1	9068	DEXIA	2 367 557,24 €	2003	14 ans	4,67 %	F	593 750,40 €	1A
2	9069	DEXIA	1 101 375,32 €	2003	14 ans	Euribor 6M + 0,25	V	270 766,77 €	1A
3	9070	DEXIA	500 000,00 €	2004	25 ans	5,26 %	F	355 767,30 €	1A
4	040117	CACIB	3 000 000,00 €	2004	30 ans	3,95 %	F	2 529 000,00 €	1A
5	040118	CACIB	3 000 000,00 €	2004	30 ans	4,81 %	F	2 498 000,00 €	1A
6	040119	CACIB	3 000 000,00 €	2004	30 ans	TAM + 0,1	V	2 498 000,00 €	1A
7	040120	CACIB	3 000 000,00 €	2004	30 ans	TAM + 0,1	V	2 498 000,00 €	1A
8	9077	CAF	67 964,00 €	2011	15 ans	0 %	-	54 371,00 €	1A
9	1270	SG	3 800 000,00 €	2015	20 ans	2,02 %	F	3 752 500,00 €	1A
			19 836 896,56 €					14 397 809,29 €	

Taux moyen au 31/12/2015 : 2,22 %

Durée de vie résiduelle moyenne au 31/12/2015 : 18 ans

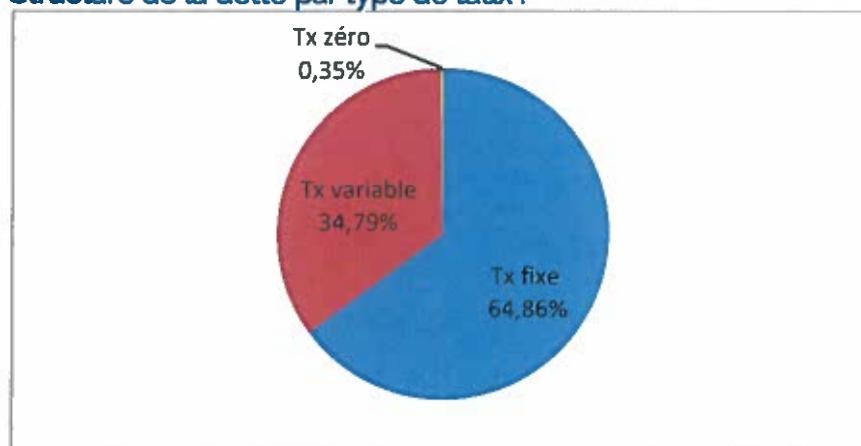
Durée de vie moyenne au 31/12/2015 : 10 ans

La ville a réalisé en 2015 l'emprunt inscrit au budget pour un montant de 3,8 M€ auprès de la Société Générale pour une durée de 20 ans à un taux de 2,02%.

Au 31/12/2015 la ville était ainsi engagée au titre de 9 contrats de prêt répartis de la manière suivante :

- 5 en taux fixe représentant : 9 339 128,08 € soit 64,86 % de l'encours
- 3 en taux variable représentant : 5 008 841,21 € soit 34,79 % de l'encours
- 1 à taux zéro représentant : 49 840,00 € soit 0,35 % de l'encours

Structure de la dette par type de taux :



Pour rappel, les emprunts CACIB sont des emprunts de type revolving (emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie) qui permettent tout au long de leur durée

d'une part de procéder à des arbitrages sur les index (permettant de passer d'un taux fixe à un taux variable selon les opportunités et inversement) et d'autre part de gérer la trésorerie par le biais de tirages et de remboursements permettant ainsi, en cas de remboursements temporaires de trésorerie d'économiser les intérêts sur le capital.

Actuellement sur les 4 tranches de 3 000 000 €, deux sont en taux fixe (040117 et 040118) et deux en taux variable (040119 et 040120).

Classification Charte de Bonne Conduite (CBC) :

Charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales signée le 9 décembre 2009 et annexée à la circulaire interministérielle n° NOR IOCB1015077C du 25 juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics

Le nouvel emprunt mobilisé en 2015 étant un taux fixe classique, l'ensemble de la dette reste classée au niveau le plus élevé de la classification issue de la charte de bonne conduite soit le niveau 1A.

La dette de la ville reste ainsi parfaitement sécurisée.

Evolution du Ratio Encours de dette / Population :

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
En €/hab	1 611	1 507	1 448	1 322	1 316	1 247	1 177	1 458

2- BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

	CA 2015	CA 2014	Evolution %
DEPENSES FONCTIONNEMENT	321 235.32	304 245.59	5.58 %
RECETTES FONCTIONNEMENT	593 878.37	692 236.67	-14.21 %
RESULTAT	272 643.05	387 991.08	-29.73 %

La section de fonctionnement génère un résultat positif de 272 643,05 € en baisse de presque 30 % par rapport à 2014 (- 115 348,03 €).

La progression constatée des dépenses de fonctionnement est due à l'augmentation du coût de l'entretien du réseau et des ouvrages compte tenu de l'augmentation du nombre des ouvrages d'assainissement et d'une fréquence accrue d'entretien des réseaux conformément à nos engagements pris envers le SIAPBE et l'Agence de l'Eau.

Au titre des recettes il convient de distinguer celles relatives à la **redevance d'assainissement collectif** qui est en légère hausse par rapport à 2014 (+ 9 393 € soit + 2,78 %) compte tenu de l'augmentation de la consommation corrélative et celles relatives à la **Participation pour raccordement à l'Egout (PRE)**, dont le rendement n'est pas uniforme d'une année sur l'autre compte tenu de son mode de perception lié à l'achèvement des travaux de construction, en baisse par rapport à 2014 mais à un niveau toutefois très important (244 558 € en 2015).

La section d'investissement a été marquée en 2015 par la poursuite des travaux de mise en conformité et d'entretien nécessaires du réseau et des ouvrages pour un montant total de 177 220,62 €.

ETAT DE LA DETTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT AU 31 DECEMBRE 2015

Emprunt	Prêteur	Montant initial	Année de réalisation	Durée	Taux	Type de taux	CRD au 31/12	Classification CBC
8004	AESN*	14 600,00 €	2004	15 ans	0 %	-	3 893,37 €	1A
8005	AESN*	25 692,00 €	2012	15 ans	0 %	-	20 553,60 €	1A
		40 292,00 €					24 446,97 €	

*AESN : Agence de l'Eau Seine Normandie

2- BUDGET ANNEXE ZAC DE LA PORTE SUD DE L'OISE

Les travaux d'aménagements et de viabilisation de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise se sont élevés en 2015 à 430 033,92 € HT.

Par ailleurs, le lot n°1 a été vendu à la SAS CHAMBLY CINEMA qui y a construit le complexe cinématographique MEGARAMA.

La valeur du stock sur ce budget s'élève ainsi au 31/12/2015 à 5 609 955,70 € réparti de la façon suivante :

Nature des dépenses	Montant (€)
Terrains	3 810 732,24
Etudes	158 193,84
Travaux	983 949,12
Frais accessoires	106 428,84
TOTAL	5 059 304,04

IV – ORIENTATIONS POUR L'EXERCICE 2016

1- BUDGET PRINCIPAL VILLE

Au titre des recettes de fonctionnement, comme indiqué dans la première partie de ce document, les dotations de l'état continueront à baisser à hauteur de 230 000 €, comme en 2015, soit environ 2 % du total des recettes réelles de fonctionnement.

Par ailleurs, outre la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition de 1% prévue par la loi de Finances 2016, le produit de la fiscalité directe n'évoluera qu'en fonction de l'évolution physique des bases d'imposition.

En effet, conformément aux engagements pris auprès de la population, les taxes fiscales municipales ne seront en effet pas augmentées en 2016 comme c'est le cas depuis 2009 soit la 7^{ème} année consécutive sans augmentation d'impôts à Chambly.

Les produits des services ne devraient également pas connaître de variation importante dans la mesure où les capacités d'accueil des structures Enfance (dont les recettes représentent 80 % de la totalité du chapitre 70 « Produits des Services ») sont à un niveau très satisfaisant et n'évolueront pas de manière significative à structures constantes.

Compte tenu de ces éléments, et afin d'éviter un effet de ciseau trop important et pouvoir conserver un niveau d'autofinancement important, **les dépenses de fonctionnement devront être strictement maîtrisées.**

Au niveau des **charges de personnel**, il convient de prévoir en 2016 le recrutement d'un acheteur au Département Financier, poste devenu indispensable pour pouvoir gérer les achats de la ville dans une perspective d'optimisation des coûts et d'efficacité de la dépense publique et d'un responsable pour le service Jeunesse dans le cadre de la volonté municipale de renforcer ce secteur particulièrement stratégique.

Par ailleurs, la pérennisation d'un agent engagé au titre du dispositif des Emplois d'Avenir au service Enfance sera prévue par sa nomination en qualité d'Adjoint d'Animation.

Nous veillerons à ce que l'organisation des services permette un fonctionnement optimal des services sans engager de nouveaux recrutements.

Par ailleurs, le poste de Directrice des Ressources Humaines sera budgété en année pleine compte tenu de son recrutement au début de cette année.

Il est à noter sur ce chapitre une baisse de la cotisation au titre du Centre National de la Fonction Publique Territoriale décidé par le Gouvernement (de 1% à 0,9% de la masse salariale).

Au titre des **charges financières**, il conviendra de tenir compte des charges d'intérêts supplémentaires générées par l'emprunt souscrit en 2015 (à hauteur de 76 000 €). Cependant, la perspective du maintien des taux variables à un niveau très bas, sur lesquels est désormais adossée 35 % de notre dette actuelle, permettra de contenir cette hausse.

Par ailleurs, la politique ambitieuse en matière d'enfance, petite enfance et scolaire continuera à être une des principales priorités de l'équipe municipale.

Ainsi, il conviendra de prévoir la pérennisation de la mise en œuvre des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sur une année pleine ce qui représente un coût supplémentaire de l'ordre de 60 000 € pour le budget municipal.

Notre engagement auprès des populations les plus fragiles (handicap; personnes ou familles en difficultés...) ainsi que nos aînés sera également poursuivi par l'intermédiaire du Centre Communal d'Action Sociale au titre de la subvention d'équilibre que lui verse la ville qui sera adaptée aux besoins recensés dans ces secteurs.

L'important soutien au monde associatif culturel, sportif et social sera également maintenu dans un souci de développement harmonieux de la ville qu'il soit sous forme de subventions ou d'aides directes et indirectes dans la réalisation de manifestations.

Contrairement à de nombreuses communes, il est proposé de ne pas réduire drastiquement les subventions aux associations. Aucune association ne verra réduite autoritairement ses subventions. Pour autant, l'enveloppe globale sera maîtrisée et chaque demande de subvention fait l'objet d'un échange et d'un suivi spécifique.

Il conviendra par ailleurs de prévoir les crédits nécessaires à la programmation culturelle de la salle de spectacle ouverte en novembre dernier.

De même, le conseil municipal devra se prononcer sur une subvention au cinéma dans le cadre de l'article L2251-4 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet, sous certaines conditions, de verser une aide aux exploitants de salles de spectacle cinématographique.

Monsieur COLLAS s'interroge au sujet de la subvention qui sera proposée lors du vote du budget pour la salle de cinéma, dans le cadre de la loi Sueur ; le cinéma venant d'ouvrir, le financement pourrait intervenir en fin d'année ; il demande si ce n'est pas un peu prématuré de commencer à le financer.

Par ailleurs, Thibault COLLAS estime que, dans la mesure où l'on subventionne une salle privée, on est en droit d'attendre une contrepartie, notamment en terme de communication dont il pense qu'elle est absolument nulle.

En ce qui concerne les modalités de financement du cinéma et les mécanismes de la loi Sœur, David LAZARUS explique que ce dispositif est utilisé par la majorité des communes qui voient s'installer un cinéma sur leur territoire, la différence est qu'à Chambly, on a capé son montant et sa durée. Le montant a été capé à 200.000 € alors que c'est quasiment le double qui aurait dû être versé pour l'équilibre financier des premières années ; il précise que les résultats ont été plafonnés dans le temps, alors que rien n'y obligeait la commune. Monsieur le Maire précise par ailleurs que, dès que l'activité fixée est dépassée, le mécanisme s'éteint immédiatement et, sur ce point, on peut être optimiste car le MEGARAMA est plutôt en avance sur son plan de développement.

Monsieur le Maire ajoute que fiscalement, c'est la Communauté de Communes qui bénéficiera de l'implantation du cinéma et qu'il conviendrait dès lors de réfléchir à la manière dont cette dernière pourrait intervenir pour participer à cette dynamique culturelle.

Par ailleurs, Monsieur le Maire partage l'avis de Monsieur COLLAS quant au manque de communication du MEGARAMA, cependant, il ne désespère pas de voir ce point s'améliorer.

Au chapitre des principaux investissements, il est envisagé de budgéter les opérations suivantes :

Opérations	Prévisions 2016
Accès et stationnement ZAE Les Pointes	1 290 000 €
Terrain synthétique	1 287 600 €
Espace culturel et associatif	200 000 €
Agrandissement Chemin Herbu	302 600 €
Travaux d'aménagement Entrée Sud de la Ville	400 000 €
Réalisation parking Rue Louis Leclère	126 174 €
Aire de jeux La Croix où l'on Prêche	62 400 €
Aménagement Rond Point entrée Ouest de la ville	200 000 €
Déploiement 1 ^{ère} phase vidéo protection	150 000 €
Eclairage public	150 000 €
Acquisitions Salle P. Sémard et centre Social	220 000 €
Acquisitions immobilières	200 000 €
	4 588 774 €

Il est à noter que la réalisation de la totalité de ces projets sera dépendante des subventions que la commune pourra obtenir auprès des différents partenaires qui seront sollicités (Conseil Départemental de l'Oise, région Nord Pas de Calais Picardie, Etat...).

Monsieur le Maire souhaite revenir sur l'évolution du Stade des Marais et il confirme le choix qui a été fait de valoriser le site actuel plutôt que de développer des terrains dans une autre zone.

Il rappelle que la commune a acheté à la Communauté de Communes le terrain de la ZAE les Pointes afin de désenclaver le Mesnil-Saint-Martin et de créer un parking, avec une liaison douce qui permettra l'accès au stade.

Monsieur le Maire précise que l'acquisition de ce terrain permettra, dans le futur, d'accueillir d'autres équipements municipaux.

Par ailleurs, la commune procédera à la création d'un nouveau terrain synthétique afin de permettre l'entraînement des 600 jeunes du club. Cette opération fera l'objet d'un financement du Département dès 2016.

En outre, un projet d'ensemble sera déposé pour des vestiaires et l'évolution du terrain d'honneur actuel en complétant les tribunes actuelles et en en construisant d'autres sur un terrain que la ville va acquérir.

Ce projet permet d'étaler dans le temps la réalisation de l'équipement et d'y faire face financièrement. La S.A.O. travaille sur ce projet qui devra être validé par la F.F.F.

Monsieur le Maire annonce que lors d'un prochain conseil municipal, il conviendra de délibérer sur les demandes de subventions au Département. Il se déclare optimiste sur ce point et annonce qu'il rencontrera les services du Département prochainement pour connaître l'ordre de grandeur de leur financement.

Toujours dans cette logique, Monsieur le Maire annonce qu'il a prévu d'aller solliciter, avec Michel FRANÇAIX, l'aide de la Région. Il informe que prochainement la Vice-Présidente viendra à Chambly pour visiter l'ensemble des équipements sportifs de la commune.

Pierre ORVEILLON demande si l'hypothèse de voir partir l'équipe première a joué un rôle dans l'avènement de ce nouveau scénario.

Monsieur le Maire explique que c'est parce que cette hypothèse n'a pas été retenue que cette décision a pu être envisagée. Il ajoute qu'une convention tripartite va être signée entre le FC CHAMBLY, la Commune et le Département.

Thibault COLLAS observe que le stationnement et le terrain synthétique sont mentionnés dans le présent tableau, et demande si ces montants comprennent la modification du terrain d'honneur et la réalisation de vestiaires et de tribunes complémentaires.

Monsieur le Maire répond que non et que l'ensemble fera l'objet d'une opération budgétaire clairement identifiable.

David LAZARUS souhaite également évoquer le devenir de la salle Pierre Sépard.

Il rappelle la colère et la tristesse qui étaient les siennes le jour du dernier conseil municipal où l'on avait appris l'incendie de l'ancien jardin d'enfants de la cité du Moulin Neuf. Un courrier avait été adressé dès le lendemain à ICF NORD EST pour exprimer le mécontentement de la municipalité. La directrice de l'établissement s'est déplacée et il lui a été reproché l'absence de mise en sécurité suffisante des équipements et la non réalisation des travaux de rénovation de voirie.

ICF NORD EST comptait réaliser ces travaux de voirie sur 4 ans. Suite à l'entretien qui a eu lieu, le délai a été sensiblement raccourci et les travaux devraient commencer en juillet de cette année.

Lors de cet entretien, la volonté de la commune de conserver et de sauver le patrimoine social de la SNCF a été une nouvelle fois exprimé, Monsieur le Maire soulignant qu'il s'agissait également d'un patrimoine émotionnel fort de sens pour les habitants de Chambly.

Puis David LAZARUS annonce qu'il a reçu vendredi dernier un appel du secrétaire du CER PARIS NORD pour l'informer de la décision du comité de laisser la SNCF vendre à la ville la salle Pierre Sépard en vue de la rénover. Cette décision fait suite à un projet de création par la SNCF d'un nouvel équipement à destination des cheminots : un centre consacré à l'accueil de l'enfance, à l'expression musicale, aux activités sportives et culturelles avec l'aménagement d'une nouvelle bibliothèque. La SNCF envisage de construire cet équipement sur le terrain de football C, derrière l'ancien foyer des célibataires.

Monsieur le Maire précise qu'à ce jour, le permis de construire n'est pas déposé et déclare que ce projet est plutôt une bonne nouvelle, même si la municipalité en est informée bien tardivement.

Quoiqu'il en soit, au vu de ces nouveaux éléments, Monsieur le Maire espère que d'ici 2017, la salle Pierre Sémard, abandonnée par ICF NORD EST et fortement endommagée, vibrera de nouveau d'émotions et de rires d'enfants.

Monsieur ORVEILLON est surpris d'apprendre la construction d'un équipement regroupant une bibliothèque, des locaux pour le tennis de table, etc. Il rappelle que de tels locaux existent déjà dans la cité du Moulin Neuf.

Monsieur ORVEILLON souhaite pouvoir suivre d'un peu plus près ce projet qui représente un sujet sensible au niveau culturel et social.

Monsieur le Maire lui répond qu'il souhaite également que ce projet lui soit plus amplement présenté par la SNCF. Il sait que l'établissement préfère construire un nouveau bâtiment plutôt que de restaurer les anciens, notamment parce qu'il s'agira d'un bâtiment avec une ambition environnementale forte.

Pour David LAZARUS se projet semble plutôt positif pour les familles car globalement, ce quartier a besoin d'une forte revalorisation. Il rappelle qu'ICF doit également mettre en conformité ses réseaux vis-à-vis de la réglementation sur l'assainissement et la mise en séparatif.

Pierre ORVEILLON revient sur le problème des chantiers inachevés sur la zone de l'ancienne piscine et de l'ancien foyer de célibataires.

David LAZARUS explique que le chantier sur l'ancienne piscine peut être réhabilité. En ce qui concerne celui implanté sur l'ancien foyer de célibataires, la situation est plus compliquée : ICF a passé un marché global pour l'architecte, la maîtrise d'œuvre et les travaux. L'entreprise ayant fait faillite, ils n'ont plus de maîtrise d'œuvre et, avec la notion de propriété intellectuelle, des obstacles juridiques se sont levés. Il y a des batailles d'experts. De plus, des malfaçons ont été découvertes qui vont obliger à la démolition d'une grande partie de ce qui est visible.

Monsieur COLLAS s'interroge sur les montants annoncés pour l'acquisition de la salle Pierre Sémard et l'ancien centre social.

Monsieur le Maire explique qu'il ne s'agit dans ce tableau que du montant des acquisitions, soit 140.000 € pour la salle Pierre Sémard et 80.000 € pour l'ancien centre social.

2- BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

L'entretien et l'amélioration du réseau communal et des ouvrages afférents seront reconduits en 2016.

La création d'un réseau EU rue Pierre Wolf sera éventuellement à envisager en fonction du résultat des études menées par le SIBE sur cette rue au titre du confortement des berges.

Il est également envisagé la réalisation des enquêtes à la parcelle sur les parcelles privées afin dans un second temps de prévoir les travaux nécessaires pour remédier aux défauts ou mauvais branchements sur le réseau par les particuliers.

3- BUDGET ANNEXE ZAC DE LA PORTE SUD DE L'OISE

Les travaux de réalisation des aménagements et viabilisation de la ZAC sont en cours et se poursuivront en 2016.

Conformément au code général des collectivités territoriales, le conseil municipal a débattu sur les orientations budgétaires de l'année 2016.

RAPPORT N° 2 : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2016

Rapporteur : David LAZARUS

Monsieur le Maire rappelle que l'année dernière la commune de Chambly avait été sollicitée pour déposer un cinquième dossier de demande de DETR en plus des quatre préalablement fournis. Il explique que Chambly, grâce à une gestion des finances saine, est une des rares communes à pouvoir mettre en œuvre de multiples opérations d'investissement.

1. Acquisition et réfection de la salle Pierre Sépard

La municipalité souhaite acquérir et restaurer la salle Pierre Sépard, ancienne salle des fêtes et de spectacle de la cité SNCF du Moulin Neuf.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 170.000€ H.T.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (27 voix pour) :

- ❖ APPROUVE l'acquisition et la réfection de la salle Pierre Sépard ;
- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à déposer pour cette opération une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2015 au taux de 40 % de la dépense (plafonnée à 170.000 €).

2. Agrandissement et réfection du chemin herbu

La municipalité projette d'élargir le chemin herbu et de procéder à des aménagements de voirie notamment en vue de favoriser le désenclavement de la ZAE les Portes de l'Oise et de créer des liaisons douces entre ce site et la gare SNCF.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 252.350€ H.T.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (27 voix pour) :

- ❖ APPROUVE les travaux d'agrandissement et de réfection du chemin herbu ;
- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à déposer pour cette opération une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2015 au taux de 25 % de la dépense (plafonnée à 600.000 €).

3. Acquisition et réfection de l'ancien centre social

La municipalité souhaite acquérir et restaurer l'ancien Centre social de la cité SNCF du Moulin Neuf.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 150.000€ H.T.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (27 voix pour) :

- ❖ APPROUVE l'acquisition et la réfection de l'ancien Centre social SNCF ;
- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à déposer pour cette opération une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2015 au taux de 40 % de la dépense (plafonnée à 170.000 €).

4. Aménagement d'une aire de loisirs au Parc Chantemesse

La municipalité envisage la réalisation d'une aire de loisirs au Parc Chantemesse.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 80.000€ H.T.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (27 voix pour) :

- ❖ APPROUVE l'aménagement d'une aire de loisirs au Parc Chantemesse ;
- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à déposer pour cette opération une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2015 au taux de 40 % de la dépense (plafonnée à 80.000 €).

5. Travaux d'éclairage public

La municipalité va entreprendre des travaux d'éclairage public pour un montant estimé à 150.000€ H.T.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (27 voix pour) :

- ❖ APPROUVE la réalisation de ces travaux d'éclairage public ;
- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à déposer pour cette opération une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2015 au taux de 40 % de la dépense (plafonnée à 150.000 €).

6. Installation d'un nouveau système de chauffage au gymnase Raymond Joly

La municipalité souhaite installer un nouveau système de chauffage au gymnase Raymond Joly en vue de réaliser des économies d'énergie et d'assurer un plus grand confort aux utilisateurs.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 70.000€ H.T.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (27 voix pour) :

- ❖ APPROUVE l'installation d'un nouveau système de chauffage au gymnase Raymond Joly ;
- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à déposer pour cette opération une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2015 au taux de 25 % de la dépense (plafonnée à 600.000 €).

Monsieur ORVEILLON s'interroge sur les montants annoncés ici pour les salles. Il estime que l'acquisition et la réfection de la salle Pierre Sémard et de l'ancien centre social coûteront plus chers que 170.000 € et 150.000 €.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit des montants plafonds pour la subvention. En effet, la décision a dû se prendre rapidement et les services n'ont pas eu le temps de chiffrer précisément le montant des travaux. Pour autant, il serait dommage de se dispenser de cette source de financement.

Madame BIZERAY comprend la démarche mais déplore qu'il faille approuver une acquisition pour laquelle on n'a pas de montant.

David LAZARUS répète qu'il s'agit d'une occasion à saisir si l'on veut sauvegarder le patrimoine de la cité du Moulin Neuf. Il annonce que l'acquisition en elle-même fera l'objet d'une autre délibération en conseil municipal.

RAPPORT N° 3 : Communauté de Communes du Pays de Thelle - Désignation d'un référent à la commission d'élaboration et de suivi de prévention des déchets

Rapporteur : David LAZARUS

Par délibération en date du 7 décembre 2015, la Communauté de Communes du Pays de Thelle a approuvé la création d'une commission d'élaboration et de suivi du plan de prévention des déchets.

Cette commission sera constituée d'un représentant de chaque commune, de chaque association locale et des référents compost de la communauté de communes.

Monsieur ORVEILLON fait acte de candidature.

Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur DA SILVA.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (27 voix pour) :

- ❖ DÉSIGNE Rafaël DA SILVA pour siéger à la commission d'élaboration et de suivi du plan de prévention des déchets.

RAPPORT N° 4 : Convention d'occupation temporaire du domaine public avec le Syndicat Mixte de l'Oise pour le Très Haut Débit (SMOTH)

Rapporteur : Patrice GOUIN

Dans le cadre du déploiement du réseau Très Haut Débit sur 641 communes de l'Oise, un certain nombre de points de mutualisation ou S.R.O. « Sous Répartiteur Optique » doivent être implantés sur le département afin de gérer un ensemble de plaques géographiques homogènes de logements, ces plaques étant le plus souvent constituées de plusieurs communes.

Onze de ces S.R.O. seront établis sur la commune de Chambly et donneront lieu à la construction d'armoires S.R.O.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (27 voix pour) :

- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec le S.M.O.T.H.D. une convention d'occupation temporaire du domaine public communal pour la construction, l'exploitation et l'entretien des armoires S.R.O. La convention fixe les modalités de cette occupation.

Monsieur ORVEILLON souhaite savoir combien de foyers sont actuellement reliés à la fibre optique dans CHAMBLY.

Monsieur le Maire explique que S.F.R. commence à procéder à la commercialisation.

Patrice GOUIN et Gérard PAVOT annoncent la tenue prochaine d'une réunion entre le Département, le S.M.O.T.H.D., la commune et S.F.R. Des informations seront délivrées pour savoir comment accélérer le déploiement, notamment avec d'autres fournisseurs d'accès internet (F.A.I.).

RAPPORT N° 5 : Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : David LAZARUS

Afin de pouvoir recruter, au Service Enfance, un agent offrant entière satisfaction et dont le contrat d'avenir arrive à échéance,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (27 voix pour) :

- ❖ AUTORISE la création d'un poste d'adjoint d'animation 2ème classe ;
- ❖ ADOPTE le tableau des effectifs suivant :

FILIERE / GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF BUDGETAIRE
DIRECTION		1
Directeur Général des Services	A	1
FILIERE ADMINISTRATIVE		29
Attaché principal	A	1
Attaché	A	5
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	3
Rédacteur	B	1
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	3
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	C	5
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	10
FILIERE ANIMATION		8
Animateur	B	1
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	C	7
FILIERE CULTURELLE		5
Adjoint du patrimoine 1 ^{ère} classe	C	2

Adjoint du patrimoine 2 ^{ème} classe	C	3
FILIERE MEDICO SOCIALE		15
Puéricultrice	A	1
Educateur principal de jeunes enfants	B	1
Auxiliaire de puériculture principal 2 ^{ème} classe	C	1
Auxiliaire de puériculture 1 ^{ère} classe	C	4
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	C	2
ATSEM 1 ^{ère} classe	C	5
ATSEM 1 ^{ère} classe TNC 70%	C	1
FILIERE POLICE MUNICIPALE		3
Chef de service principal 2 ^{ème} classe	B	1
Brigadier	C	2
FILIERE SPORTIVE		2
Educateur des APS principal 2 ^{ème} classe	B	2
FILIERE TECHNIQUE		60
Ingénieur principal	A	1
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	1
Technicien	B	1
Agent de maîtrise principal	C	1
Agent de maîtrise	C	2
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	6
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	C	4
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	31
Adjoint technique 2 ^{ème} classe TNC 80%	C	9
Adjoint technique 2 ^{ème} classe TNC 70%	C	1
Adjoint technique 2 ^{ème} classe TNC 50%	C	2
TOTAL TOUTES FILIERES		123
AUTRES EMPLOIS :		
Directeur de cabinet	A	1
Responsable des infrastructures informatiques, des réseaux de télécommunication et des NTIC	A	1
Coordonnateur de chantier	B	1
Emploi d'avenir		10
Contrat d'accompagnement à l'emploi		2

Monsieur ORVEILLON s'assure que le recrutement du Directeur des Ressources Humaines a bien eu lieu et renouvelle sa demande d'organigramme.

Monsieur le Maire confirme qu'une Directrice des Ressources Humaines a pris ses fonctions en début d'année et explique qu'un nouveau Directeur des Services techniques a été recruté également. Ce dernier travaille à la réorganisation des services techniques, ce qui va encore modifier l'organigramme.

Monsieur ORVEILLON demande un document simple afin que chacun des conseillers puisse au moins identifier les responsables de services.

Monsieur le Maire annonce qu'il demandera la production rapide d'un trombinoscope.

RAPPORT N° 6 : Convention d'objectifs et de financement avec le Comité du Bois Hourdy
Rapporteur : Doriane FRAYER

Par délibération en date du 5 juillet 2012, la commune de Chambly a signé une convention d'objectifs et de financement avec le Comité du Bois Hourdy.

Cette convention étant arrivée à échéance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (27 voix pour) :

- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention d'objectifs et de financement avec le Comité du Bois Hourdy pour les années 2016, 2017 et 2018.

RAPPORT N° 7 : Candidature de la ville de Chambly à l'accueil de volontaires dans le cadre du service civique

Rapporteur : Doriane FRAYER

La ville de Chambly souhaite se porter candidate pour accueillir des jeunes dans le cadre du service civique.

Le service civique a pour objectif d'offrir à toute personne volontaire, âgée de 16 à 25 ans, l'opportunité de s'engager et de donner de son temps à la collectivité, ainsi que de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale.

Le service civique permet d'effectuer des missions d'intérêt général dans des domaines très variés. Celles-ci doivent respecter l'objectif principal du volontariat qui, comme l'expose la loi, "vise à apporter un concours personnel et temporaire à la communauté nationale dans le cadre d'une mission d'intérêt général et à développer la solidarité et le sentiment d'appartenance à la nation".

L'engagement du service civique est un engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois (moyenne nationale de 8 mois) et ce pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général reconnue prioritaire pour la nation, représentant au moins 24 heures hebdomadaires.

Le service civique s'inscrit dans le code du service national et non pas dans le code du travail.

Les conditions d'indemnisation mensuelles des volontaires sont les suivantes: 467,34€ par l'État et 106,31 € pour la structure d'accueil. La durée de l'agrément que nous sollicitons à l'État pour accueillir ces jeunes est de 3 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (27 voix pour) :

- ❖ AUTORISE la candidature de la ville de Chambly à l'accueil de volontaires dans le cadre du service civique, selon les modalités définies par l'État.

RAPPORT N° 8 : Demande de subvention à l'Etat dans le cadre de la dotation au soutien à l'investissement 2016

Rapporteur : David LAZARUS

Par courrier en date du 15 février 2016, Monsieur le Préfet de l'Oise nous informe que l'article 159 de la loi de finances pour 2016 a créé une dotation de soutien à l'investissement en faveur des communes et de leurs établissements publics à fiscalité propre.

Il s'agit d'un dispositif exceptionnel et les collectivités qui souhaitent en bénéficier doivent déposer leur dossier avant le 15 mars 2016.

Considérant que la réalisation du Pôle Culturel et Associatif, dont le coût des travaux a été estimé à 4.870.000,00 € HT, correspond aux d'orientations éligibles à un financement de cette dotation, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à

solliciter pour cette opération l'aide de l'Etat au titre du soutien à l'investissement public local.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (27 voix pour) :

- ❖ ADOPTE l'opération de réalisation d'un Pôle Culturel et Associatif ;
- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter à ce titre l'aide financière de l'Etat au titre du soutien à l'investissement public local.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur COLLAS souhaite savoir où en est le projet d'aire d'accueil des gens du voyage. Monsieur le Maire annonce que la commune a obtenu l'arrêté d'expropriation. Il a été transmis au juge en vue de l'acquisition.

David LAZARUS ajoute que la compétence relative à la création et à la gestion des aires d'accueil des gens du voyage a été transmise aux communautés de communes, cette disposition entrant en vigueur au 1er janvier 2017. Il est donc souhaité que la Communauté de Communes du Pays de Thelle puisse prendre le relais pour l'acquisition du terrain.

L'ordre du jour étant épuisé, plus de question n'étant posée, Monsieur le Maire déclare que la séance est levée à 22h.25.

Le Maire :



David Lazarus

David LAZARUS

Compte-rendu sommaire
affiché le : 4 mars 2016